

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



Numéro d'inscription au
Registre

2025 – 01

Numéro de la Délibération

13

Effectif du Conseil : 29

Présents : 17

Absents : 12

Dont Procurations : 06

Délibération publiée le

03 AVR 2025

Pour le Maire

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2025 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Dina BELLON (représentée par Joël ARRINDELL), Cynthia PEROUMAL (représentée par Romain LICIOUS), Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Marie-Line SALNOT), Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON), Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO), Moïse NAPRIX (représenté par David JOSUE).

CONSEILLERS ABSENTS :

Éric FAIRFORT ; Jean-Claude GLANDOR ; ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marie-Line SALNOT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

13- DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE SANTE

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Les régies dotées de l'autonomie financière sont administrées, sous l'autorité de l'organe délibérant et de l'organe exécutif de la collectivité, par un conseil d'exploitation et un directeur.

Conformément à l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil d'exploitation sont nommés par le conseil municipal, sur proposition du maire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Leur nombre ne peut être inférieur à trois (article R.2221-4 du CGCT) et les élus du conseil municipal doivent détenir la majorité des sièges du conseil d'exploitation (article R.2221-6 du CGCT).

La durée de leurs fonctions est limitée à la durée du mandat des conseillers municipaux.

Les membres du conseil d'exploitation sont soumis à un régime d'incompatibilité des fonctions (article R.2221-8 du CGCT), à savoir :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la régie.

Par ailleurs, conformément aux statuts de la régie de santé actualisés par délibération n°2024-04-23 du conseil municipal du 6 décembre 2024, il convient de désigner les 7 membres du conseil d'exploitation de la régie.

Le Maire propose de désigner comme membres du conseil d'exploitation, répartis comme suit, quatre élus du Conseil municipal, à savoir :

- Monsieur Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO, premier adjoint au maire
- Monsieur Romain LICIOUS, conseiller municipal
- Mme Mauricette CAMALET, conseillère municipale
- Mme Yolaine BRISSAC, conseillère municipale ;

et trois membres de la société civile, à savoir :

- Monsieur Jérôme VOLTAIRE
- Monsieur Patrice JEAN-PIERRE
- Madame Suzelle PEZERON.

Vu les nouveaux statuts de la régie actualisés n°202404-23 le 06 décembre 2024,
Considérant la nécessité de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la désignation des membres de la régie, au sein du conseil d'exploitation, en qualité de représentants de la Ville, comme suit :

- Monsieur Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO, premier adjoint au maire
- Monsieur Romain LICIOUS, conseiller municipal
- Mme Mauricette CAMALET, conseillère municipale
- Mme Yolaine BRISSAC, conseillère municipale.

Article 2 : D'approuver la désignation des membres de la régie, au sein du conseil d'exploitation, en qualité de membres de la société civile, comme suit :

- Monsieur Jérôme VOLTAIRE
- Monsieur Patrice JEAN-PIERRE
- Madame Suzelle PEZERON.

Article 3 : De donner mandat à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision et mener à bien cette dernière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour Expédition Conforme

Le Maire

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU